



Report de la pose d'une cuisine du fait du client

Par **Shiling**, le **30/05/2016** à **14:26**

Bonjour,

J'ai une question concernant la pose de ma cuisine, initialement prévue les 2 et 3 mai, que j'ai malheureusement dû reporter la veille.

En effet, l'électricien ainsi que le carreleur, qui s'étaient engagés à terminer leur travail avant les dates prévues pour la pose de la cuisine, n'ont finalement pas respecté leur engagement.

Résultat: mon cuisiniste me tient pour responsable du report de la pose de la cuisine et me demande de payer des pénalités de retard d'un montant de 600 EUROS + TVA soit 720 EUROS. D'autre part, la pose est reportée mi-juin car aucun poseur n'est disponible avant cette nouvelle date.

En relisant mon contrat conclu avec le cuisiniste, je constate que les pénalités de retard sont effectivement prévues en cas de report de la pose du fait du client. En revanche, je ne trouve pas une clause qui prévoirait les pénalités de retard que devrait me verser le poseur en cas de défaillance de sa part.

Ma question est la suivante: suis-je en droit de contester les pénalités de retard que mon cuisiniste me demande?

Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **30/05/2016** à **15:12**

Bonjour,

pour le poseur, c'est vous qui retardez la pose... Si c'est marqué dans votre contrat, je pense que vous leur devez des pénalités. Après, que cela ne soit pas stipulé pour le cas inverse, soit c'est une clause abusive ? soit pas...

Par **Shiling**, le **30/05/2016** à **17:39**

Merci pour votre réponse.

J'aurais tendance à penser que c'est une clause abusive dans la mesure où il est expressément stipulé que le client devra payer des pénalités de retard en cas de report du fait du client, alors qu'aucune pénalité de retard n'est prévu dans le contrat dans l'hypothèse où c'est le poseur qui aurait du retard.

Je reconnais que je suis (indirectement) responsable mais je trouve que je paie déjà cher ma faute dans la mesure où je me retrouve actuellement sans cuisine (l'ancienne ayant bien sûr été désinstallée) pendant encore 3 semaines.

Je souhaiterais donc éviter de devoir en plus payer 720 euros.